



for a living planet

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

Le Doubs et l'Apron du Rhône étaient à l'ordre du jour de la Convention de Berne à Strasbourg

LA VOLONTÉ D'AGIR EST LÀ, IL FAUT ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE

BERNE, LE 6 DÉCEMBRE 2024

Aujourd'hui, au terme de sa 44^{ème} réunion à Strasbourg, le Comité permanent de la Convention de Berne a salué la mise en œuvre progressive et durable du Plan d'action national en faveur du Doubs. Il a demandé que les autorités suisses et françaises renforcent leur collaboration et continuent leur travail pour rétablir des conditions environnementales favorables à l'apron. Les autorités suisses doivent organiser sans plus tarder le séminaire agricole attendu depuis deux ans. Après huit ans d'absence, le groupe binational pour la qualité de l'eau doit être réactivé en 2025 et poursuivre ses travaux, avec la participation des ONG.

En danger d'extinction et fortement tributaire de l'état de la rivière, l'Apron du Rhône (*Zingel asper*) est un poisson strictement protégé par la Convention de Berne. En tant que signataires de cette convention, la Suisse et la France sont tenues de prendre les mesures nécessaires pour le protéger. En 2011, déplorant le manque d'investigation de la part des autorités franco-suisses pour enrayer le déclin de l'apron dans le Doubs, Pro Natura, le WWF Suisse et la Fédération Suisse de Pêche (FSP), avec le concours du collectif SOS Loue et Rivières Comtoises, ont déposé une plainte auprès du Comité permanent de la Convention de Berne. Les ONG dénonçaient alors une possible violation de la convention. Le Plan d'action national en faveur du Doubs désormais prolongé jusqu'en 2030 constitue la réponse donnée par les autorités helvétiques à la suite de cette plainte toujours ouverte.

Les heures de l'apron sont comptées

Désormais réunies autour du projet « Doubs vivant » pour faire évoluer le dossier, les trois ONG suisses se sont rendues à Strasbourg pour alerter sur la situation critique de l'apron. Au vu des résultats des dernières années du monitoring, il est à craindre que cette population vive ses dernières heures. Les prospections visuelles menées cette année ont été vaines et la dernière observation de l'espèce dans le Doubs remonte à 2023.

Des propositions formulées au Comité permanent

C'est sur la base de ce constat peu réjouissant que les ONG ont demandé au Comité permanent de maintenir leur plainte ouverte. Elles se sont montrées satisfaites de la prolongation du plan d'action national annoncée récemment par les autorités. Elles ont toutefois insisté sur le fait que les mesures de ce plan doivent se concrétiser dans un avenir proche afin d'éviter la disparition de l'Apron du Rhône et d'autres espèces inféodées au Doubs. Elles ont rappelé la nécessité de traiter tous les aspects du bassin versant pouvant influencer le poisson, y compris les volets agricole et sylvicole, dans le cadre de mesures concrètes. Les ONG ont également appelé à une collaboration plus étroite entre la France et la Suisse dans le domaine de la qualité des eaux, car la pollution ne connaît pas de frontière. Enfin, elles ont proposé que l'avenir de l'Apron du Rhône et des autres espèces du genre *Zingel* fasse l'objet d'un plan d'action européen et que cette proposition soit examinée dans le cadre d'une réunion d'experts.

*Doubs
Vivant*

pro natura 



for a living planetSM

Les demandes formulées par les ONG ont été intégrées aux décisions du Comité permanent et le projet « Doubs vivant » s'en félicite. L'idée de réunir les experts du genre *Zingel* qui englobe plusieurs espèces menacées en Europe avec une écologie similaire a été jugée digne d'intérêt. Toutefois, aucun engagement concret n'a été pris en ce sens.

Informations supplémentaires :

Aline Chapuis, Chargée de projet « Doubs vivant »
+41 79 793 07 71 / aline.chapuis@skf-cscp.ch

Friedrich Wulf, Responsable Politique internationale de la biodiversité chez Pro Natura
+41 79 216 02 06 / friedrich.wulf@pronatura.ch

Liens :

[Convention de Berne](#)

[Projet « Doubs vivant »](#)